



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 19

Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2021-74
Conseil Municipal du 16 juin 2021

DATE DE CONVOCATION : 10 juin 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - P. ORMECHE – S.BROUILLET – W. BOURGEAU –A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON pouvoir à K. GAI – K. PERROIS pouvoir à M.H. AUBINEAU –C. RAFIN pouvoir à M. VILLEGER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON – K. PERROIS – E. PISANI - S. RAYNAUD – C. NANGLARD – C. RAFIN - S. DELIMOGE – P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.H. AUBINEAU

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Le conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le projet de la société SOL'R PARC CHARENTE de construire et d'exploiter un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge communale ainsi que sur des parcelles appartenant aux Ets Garandeau arrivant en fin d'exploitation (Champ de Fontaury).

CONSIDERANT que ce projet de construction et d'exploitation sera composé de 27 990 modules d'une puissance unitaire de 400Wc, de 4 postes de transformation et d'un poste de livraison sur une surface totale clôturée de 103 050 M2,

CONSIDERANT l'avis de l'autorité environnementale MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) en date du 09 Février 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **PAR 22 VOIX POUR** :

EMET un avis favorable au projet de création d'une centrale solaire photovoltaïque.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE